



République Française  
Département Indre-et-Loire  
**Commune de VERNOU SUR BRENNE**

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 23/09/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
23/09/2025

L'an 2025, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2025.

**Présents** : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, CHASLE Sophie à M. FROGER David, HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. DEVALLEE Victorien, SIMONIN Denis à Mme DEVALLEE Pascale  
Absent(s) : M. CHAMPION Pierre

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LANDAIS Romain

### 59/2025 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Michel LEBREC, adjoint délégué à la vie associative, souligne l'utilisation des différents équipements communaux (espaces sportifs et salles communales) notamment par les associations pour leurs activités saisonnières et de manière plus ponctuel pour leurs événements, mais également par les particuliers. Il propose d'actualiser les conventions de mise à disposition et de mettre en œuvre un règlement intérieur commun à l'ensemble de ces salles afin de fixer un cadre pour les utilisateurs et de déterminer clairement les modalités de réservation, d'utilisation et de paiement.

Il présente donc à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition et de règlement intérieur qui sera annexé lors de leur signature par leurs utilisateurs (associations et particuliers). Le règlement intérieur fera l'objet d'un affichage et sera également accessible à tous sur le site internet de la mairie.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition et de règlement intérieur des équipements communaux ;

Considérant la fréquentation des équipements communaux, les différents occupants et la nature de leur occupation ;

Considérant que pour la gestion optimale de ces équipements, il est nécessaire d'actualiser les conventions de mise à disposition et d'instituer un règlement intérieur,

Considérant l'avis de la commission « Vie Associative » en date du 26/08/2025

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition et le règlement intérieur d'occupation des équipements communaux (équipements sportifs et salles communales) tels qu'annexés à la présente délibération.
- D'AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/09/2025

Le Secrétaire de Séance  
M. LANDAIS Romain



Le Maire  
Pascale DEVALLÉE

